

**FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME
COMITÉ RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE**

| |
|--|
| RÉUNION DE BUREAU DU 25 NOVEMBRE 2025 |
|--|

| | | | |
|--------------------|-----|---------------------|--|
| Membres présents : | MM. | ESNAULT Jean-Claude | Président |
| | | LAMBERT Philippe | Secrétaire Général |
| | | TESSIER Francis | Trésorier Général |
| | | ALBERT Michel | Vice-président, Président de la Vendée |
| | | DANIEL Alain | Vice-président, Président de la Loire-Atlantique |
| | | DOUET Christian | Vice-président, Président de la Mayenne |
| | | PONIER Lilian | Vice-président, Président du Maine et Loire |
| Invités : | M.M | DUPLOYER Benoît | Manager Technique Territorial |
| | | VERGEREAU Romain | Responsable des services |
| Invité excusé : | M. | GANÉ ÉRIC | Vice-président de la Sarthe |

La séance est ouverte à 18 h 00.

I INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau pour cette dernière réunion du Bureau de l'année 2025.

En préambule, le Président adresse toutes ses condoléances à M. Gilles DA COSTA, Trésorier de la Fédération Française de Cyclisme suite au décès de son épouse. Il indique que les comités régionaux vont offrir une composition florale.

Il revient aussi sur le décès tragique du coureur Noa SARTIS lors de l'épreuve U17 de Courcemont (72). Il précise qu'une cellule psychologique a été mise en place par le SAMU du Mans pour accompagner les personnes en ayant besoin. M. VERGEREAU rappelle que le contrat d'assurance fédéral prévoit jusqu'à cinq entretiens téléphoniques avec un psychologue, en cas de sinistre grave.

↳ Quotas Championnats Régionaux de Cyclo-Cross 2025

M. VERGEREAU revient sur le vote qu'il a transmis afin d'obtenir l'avis du Comité Directeur concernant la proposition de modification des quotas pour les Championnats Régionaux de Cyclo-Cross, demandée par la Commission Régionale de Cyclo-Cross. Les résultats du vote sont les suivants : 65 % « Oui » et 35 % « Non ».

Il tient tout d'abord à présenter ses excuses aux membres du Bureau qu'il aurait dû consulter en amont de ce vote, leur réunion étant programmée peu après.

La Commission Régionale avait exprimé une inquiétude, celle de voir un nombre de partants supérieur au nombre de transpondeurs disponibles du Comité Régional (100 puces). Elle avait donc proposé de réduire le nombre de coureurs sélectionnés par département, en fixant un plafond de 20 coureurs par département pour les catégories Seniors/U23 et Access.

Il rappelle que, depuis 2024, les catégories Seniors et U23 sont regroupées.

Après échanges avec Mme LALOI, Présidente de la Commission Régionale de Cyclo-Cross, celle-ci serait finalement favorable au maintien du quota initial de 25 coureurs par département.

M. VERGEREAU précise que, dans l'hypothèse où le nombre total de participants dépasserait les 100 coureurs, certains d'entre eux ne pourraient pas disposer d'un transpondeur. Toutefois, cela n'aurait aucune incidence sur le classement réalisé par les arbitres.

M. VERGEREAU présente des statistiques sur le nombre de coureurs sélectionnés au cours des trois dernières années.

| Catégories | Valges (53) - 2024 | | | Machecoul (44) - 2023 | | | Verrières en anjou (49) - 2022 | | |
|------------|----------------------|--------------|------------|-----------------------|--------------|------------|--------------------------------|--------------|------------|
| | Coueurs sélectionnés | Les partants | % | Coueurs sélectionnés | Les partants | % | Coueurs sélectionnés | Les partants | % |
| Séniors | 94 | | | 88 | 47 | 53% | 103 | 58 | 56% |
| U23 | 69 | | | 62 | 32 | 52% | 68 | 45 | 66% |
| | 163 | 69 | 42% | 150 | 79 | 53% | 171 | 103 | 60% |
| Access | 72 | 26 | 36% | 78 | 50 | 64% | 86 | 40 | 47% |

En concertation avec Mme LALOI, le Bureau propose à l'unanimité de revenir aux quotas précédemment en vigueur, afin de garantir un nombre d'engagés suffisant pour l'organisateur. Il est demandé à M. VERGEREAU d'avertir les membres du Comité Directeur de ce retour en arrière.

Il est demandé au service administratif d'interroger les clubs afin de connaître ceux qui ont l'intention d'inscrire une ou plusieurs équipes au Championnat Régional de relais mixte des clubs.

Les membres du Bureau décident de maintenir la date de clôture des engagements au mercredi soir pour les épreuves du samedi et au jeudi soir pour les épreuves du dimanche.

M. ALBERT indique que les épreuves de la Coupe régionale prévues le dimanche viennent pénaliser les épreuves ordinaires, lesquelles se retrouvent avec un plateau réduit.

↳ Assemblées Départementales

Le Président annonce que quatre assemblées générales se sont tenues, reste à se tenir celle de la Loire-Atlantique qui se déroulera ce samedi à Saint-Herblain. Un rapide tour de table est effectué, chaque Président a pu s'exprimer en précisant que les assemblées se sont déroulées dans de bonnes conditions.

↳ Conseil National des Présidents de Territoire

Le Président rappelle qu'il a participé avec M. PONIER au Conseil National des Présidents de Territoire qui s'est tenu les 21 et 22 novembre derniers au siège de la Fédération.

Il détaille ensuite quelques sujets qui ont été abordés lors de cette réunion.

Le Président revient tout d'abord sur les évolutions informatiques fédérales, notamment le changement de plateforme pour le pré-calendrier. La date fédérale de clôture initialement retenue était le 30 novembre, mais il est désormais possible pour chaque Comité Régional de fixer sa propre date. Après échanges entre les membres du Bureau, il est décidé de retenir la date du 15 décembre 2025.

Il est demandé à M. VERGEREAU de se rapprocher du service informatique fédéral afin de savoir s'il est possible de modifier la date ou la catégorie d'une épreuve une fois celle-ci validée dans le pré-calendrier.

M. VERGEREAU se charge également de saisir les épreuves officielles organisées dans chaque département afin que les clubs soient informés des championnats prévus dans la région.

Le Président informe également que le service informatique fédéral a ajouté la possibilité pour les clubs de créer une épreuve U19 ce qui n'était à ce stade pas encore possible. Toutefois, il fait remarquer qu'à ce jour les épreuves fédérales ne sont pas encore affichées lors de l'extraction sur Cicleweb.

Le Président poursuit sur un point concernant la médecine fédérale en indiquant que les règles techniques de sécurité devraient évoluer au cours de la saison 2026 afin d'alléger les dispositifs de sécurité imposés aux organisateurs. Deux évolutions sont annoncées : la possibilité de recourir à un infirmier protocolé à la place d'un médecin et une évolution sur les PSC.

Il aborde ensuite la question des fédérations affinitaires, rappelant qu'un courrier fédéral a été adressé aux clubs en septembre dernier pour rappeler les obligations liées au Code du sport. Il précise que les clubs labellisés (écoles de vélo, sport santé, structures nationales, etc.) devront désormais remplir une attestation sur l'honneur confirmant le respect des dispositions du Code du sport, notamment l'obligation pour tous leurs adhérents d'être licenciés à la F.F.C.

M. ALBERT explique qu'il existerait, à priori, un point juridique qui indiquerait que l'UFOLEP ne serait pas habilité à organiser des compétitions cyclistes. Le Président précise qu'il n'est pas au courant d'une telle disposition.

Le Président partage ensuite plusieurs chiffres : la F.F.C compte aujourd'hui 1 000 licenciés Élite disposant d'environ 1 000 épreuves, et 15 000 licenciés Access pour près de 1 000 épreuves. Ces chiffres démontrent que les régions sont fortement concurrencées sur la catégorie Access par les fédérations affinitaires. Il indique également avoir proposé le plan de relance régional des Access à d'autres régions.

Il informe par ailleurs que certains coureurs sélectionnés en Équipe de France participent à des épreuves organisées par des fédérations affinitaires, ceci est très mal perçu par les instances fédérales.

Le Président poursuit son intervention en évoquant les Championnats du Monde 2027 en Haute-Savoie. La Fédération avait lancé un appel à candidatures pour les jeunes arbitres, au niveau national, 74 arbitres seront retenus parmi les 220 candidats.

M. LAMBERT espère que les arbitres de niveau CNE seront mobilisés pour cet événement.

M. PONIER annonce un nouveau format pour le Trophée de France des Jeunes Cyclistes (T.F.J.C.), qui passe de trois à deux jours ce qui permettra de réduire les frais pour les clubs.

M. DUPLOYER indique que les droits d'organisation d'un T.F.BMX sont nettement plus élevés que ceux du T.F.J.C.

Le Président et M. PONIER indiquent que les délégués départementaux et régionaux sont invités à se déplacer physiquement les 21 et 22 février prochains à Pau (64) pour l'Assemblée Fédérale 2026. Leurs frais de déplacement seront pris en charge par les Comités Départementaux ou le Comité Régional, des ateliers sont prévus mais les contenus ne sont pas encore officiels. Le coût de participation est fixé à 100 € par délégué. Les clubs sont libres de se déplacer ou de suivre l'Assemblée à distance.

M. PONIER ajoute qu'un appel à candidatures a été envoyé à toutes les régions pour l'organisation du Congrès Fédéral pour les années 2027 à 2030.

II ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024/2025

M. TESSIER présente aux membres du Bureau le compte de résultat définitif 2024/2025 qui sera exposé lors de la prochaine Assemblée Générale Régionale. Il s'appuie sur le rapport de la dernière réunion de la Commission Régionale des Finances du 13 novembre dernier.

Du fait des écritures de régularisation, le total des charges est passé de 885 338,07 € à 897 692,51 €, soit une augmentation de 12 354,44 € entre les 1^{er} et 2^{ème} arrêtés. Le total des produits passe donc de 886 776,25 € à 928 142,57 €, soit une augmentation de 41 366,32 €.

Le résultat final de l'exercice passe, quant à lui, de + 1 438,18 € à + 30 450,06 €, soit une évolution de + 29 011,88 €.

Il indique que les produits exceptionnels se sont élevés à hauteur de 21 533,23 €, ce montant correspond à des comptes de tiers qui ont été soldés (comptes de la CRCA, vélodrome de Vendée, Challenge Inter région CPT, assurance marchandises transportées...), auquel s'ajoute une reprise de provision de 7 500 € pour les Championnats de France Piste 2025. Il signale que, sans ces produits exceptionnels, le résultat du Comité Régional aurait été de + 1 416,83 €.

En ce qui concerne les « Activités Sportives », le bilan final s'établit à 131 306 € contre 129 609 € au 1^{er} arrêté sachant que le budget s'élevait à 137 500 €. L'économie réalisée se chiffre à 6 194 €.

Le résultat final de l'Académie du Cyclisme s'élève à 23 565 € pour un résultat envisagé de 10 900 €.

La situation de trésorerie s'établit par différence entre les dettes d'exploitation d'un montant de 274 094,74 €, les charges à payer d'un montant de 29 737,85 €, les produits constatés d'avance d'un montant de 77 242,50 € et le Prêt Garanti par l'Etat (P.G.E.) d'un montant de 21 074.62 €, soit 402 149,71 €, d'une part, et les placements et soldes bancaires d'un montant de 547 708,94 € d'autre part, soit des valeurs disponibles de 145 559,23 €. Compte tenu des produits à recevoir pour 4 473,04 €, des charges constatées d'avance pour un montant de 9 420,71 € et des créances d'exploitation d'un montant de 10 537,70 €, la trésorerie disponible du Comité Régional est positive de 169 990,68 €.

Les membres du Bureau valident à l'unanimité les comptes de l'exercice 2024/2025.

III PRÉSENTATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'EXERCICE 2025/2026

M. TESSIER précise que le budget prévisionnel a été établi en tenant compte des projections suivantes :

- un maintien des effectifs de licences,
- un maintien du nombre d'organisations en Route, Piste, Cyclo-Cross, BMX, VTT
- une participation des coureurs identique à celle de 2025 dans les épreuves.

En préambule, il informe que les membres de la Commission Régionale des Finances ont discuté de la nouvelle méthode comptable et de la manière de présenter ce changement aux clubs. Cette évolution fait suite à une préconisation du siège fédéral dans le but d'harmoniser les méthodes comptables dans les différents comités régionaux.

Le total global des charges s'élève donc à 1 890 500 € contre 761 450 € l'an passé, soit une augmentation de 1 129 050 €, en raison de la nouvelle méthode comptable, incluant la totalité des produits de licences, d'engagements et d'affiliation. Les parts fédérales et clubs seront eux aussi comptabilisées en charges.

Quant au budget alloué aux Activités Sportives, son montant se déduit de la différence entre le total des produits et le total des charges, soit un montant de 110 000 € répartis comme suit :

| | |
|---|----------|
| • Vacations et prestations « sportif » | 36 500 € |
| • Prestations « Développement » | 1 000 € |
| • Hébergement et restauration sportifs | 42 000 € |
| • Hébergement et restauration Développement | 1 000 € |
| • Transports sportifs | 25 000 € |
| • Transports Développement | 2 000 € |
| • Charges diverses « sportif » | 2 000 € |
| • Charges div. Développement | 500 € |

Les charges envisagées à l'Académie du Cyclisme s'élèvent à 57 950 € :

| | |
|--|----------|
| • Prestations « Académie du Cyclisme » | 29 000 € |
| • Hébergement-rest. « Académie du Cyclisme » | 11 500 € |
| • Transports « Académie du Cyclisme » | 11 500 € |
| • Charges diverses « Académie du Cyclisme » | 5 950 € |

Les produits envisagés pour l'Académie du Cyclisme s'élèvent à 82 800 € :

| | |
|-------------------------------|----------|
| • Formations professionnelles | 4 900 € |
| • Formations fédérales | 18 700 € |
| • Prestations diverses | 35 200 € |
| • Marché public | 24 000 € |

Le budget alloué aux Activités Sportives d'un montant de 110 000 € doit être comparé à celui de l'exercice précédent qui s'élevait à 137 500 €, soit une diminution de 27 500 €.

Les nouveaux investissements proposés au budget prévisionnel pour l'exercice 2025/2026 sont les suivants :

Investissements "Administration"

. Ordinateur/administratif (2) 2 650 €

Investissements "Activités Sportives"

BMX – tablette logiciel Sqorz (1) 500 €

Route – Paire de roues à disque (1) 650 €

Développement – Modulobosse (3) 1 500 €

Développement vélo SRAV 16 et 20 pouces (6) 500 €

Logistique – rampe chargement camion (1) 200 €

Le montant total des investissements s'élève à 6 000 € pour une incidence sur l'exercice de 1 720,83 €, ce qui porte le total des amortissements à 70 000 €.

Le budget 2025/2026 est validé à l'unanimité par les membres du Bureau.

IV POINT SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RÉGIONALE À DURTAL (49)

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale se tiendra le samedi 13 décembre prochain à Durtal (49). Il précise que M. Michel CALLOT, Président de la Fédération, sera présent à cette occasion.

Il indique ensuite que, pour les deux postes vacants au sein du Comité Directeur, aucune candidature n'a été reçue à ce jour.

S'agissant des délégués régionaux à l'Assemblée Générale Fédérale 2026, 2 candidatures ont été reçues pour les six postes à pourvoir.

M. PONIER indique que les présidents des Comités Départementaux, membres du CNPT, seront sollicités lors de l'Assemblée Fédérale pour participer à un groupe de travail chargé de proposer des évolutions concernant l'Inter-région U17G et U15/U17F.

Concernant les vérificateurs aux comptes, aucune candidature n'a été reçue pour les trois postes à pourvoir.

M. VERGEREAU fait un point sur les clubs ayant signalé leur présence à l'Assemblée Générale Régionale :

- Vendée : 4 clubs,
- Sarthe : 4 clubs,
- Mayenne : 3 clubs,
- Maine-et-Loire : 9 clubs,
- Loire-Atlantique : 5 clubs,

Trois relances ont été effectuées, avec un taux d'ouverture des mails supérieur à 86 %, de plus l'information a également été relayée dans la newsletter. Il est suggéré que la réponse soit effectuée par un Forms au lieu d'un fichier PDF à remplir.

Le Président indique qu'il convient d'attribuer une médaille de bronze pour le quota régional. Après échange entre les membres du Bureau, un candidat est proposé.

V CÉRÉMONIE DE RÉCOMPENSES DES ATHLETES

M. VERGEREAU se réjouit du bon déroulement de la cérémonie de récompenses des athlètes, laquelle s'est tenue le samedi 18 octobre dernier au siège du Comité Régional. Il remercie les salariés ainsi que les

membres du Comité Directeur qui ont contribué à la bonne tenue de l'événement. Il indique que les salariés se sont réunis afin d'établir un bilan de cette première édition dont il assure la remontée auprès des membres du Bureau, tout en rappelant que, depuis plusieurs années, il devenait difficile de réunir les athlètes médaillés lors de l'Assemblée Générale Régionale. Il ajoute avoir reçu de bons retours de la part des athlètes et de leurs familles, environ 80 personnes étaient présentes à cette soirée. La présence d'un animateur a été appréciée avec des échanges de questions-réponses entre le speaker, les athlètes et le Président du Comité Régional.

Pour cette première édition, étaient invités les athlètes ayant obtenu soit un titre national, soit un podium européen ou mondial, ainsi que les trois premiers du Challenge Régional Access et les podiums du Championnat Régional d'E-Cycling. Au total, 29 athlètes ont répondu présents sur les 41 invités.

Dans les pistes d'amélioration, il souligne l'importance de connaître la date de l'événement plus tôt, afin d'anticiper les invitations et les besoins matériels.

M. VERGEREAU souhaite connaître le retour des membres du Bureau sur cette cérémonie, ainsi que leurs intentions pour la prochaine édition (format, lieu, date, catégories d'athlètes invitées, etc.).

M. TESSIER regrette que les partenaires et institutions ne se soient pas déplacés.

M. DUPLOYER indique qu'il est en revanche plus facile de mobiliser les partenaires en semaine.

Le Président souligne que si la cérémonie a lieu en semaine, il est probable que les athlètes ne puissent pas être présents.

M. DUPLOYER propose d'organiser une conférence pendant cette cérémonie.

Les membres du Bureau se disent favorables à inviter les mêmes catégories d'athlètes récompensés.

M. VERGEREAU rappelle les dispositions arrêtées par le Comité Directeur lors de la réunion du 12 décembre 2015, à savoir : « *Tout coureur absent de l'Assemblée Générale verra ses primes amputées de 50% de leur valeur, sauf cas de force majeure dûment reconnu. Les sommes non attribuées seront versées à la Caisse de Solidarité des coureurs.* ».

Il rappelle également que, lors de la réunion du 17 décembre 2016, les membres du Comité Directeur ont confié aux membres du Bureau le soin de valider - ou non - le cas de force majeure.

Il précise que chaque athlète récompensé reçoit un courrier personnalisé, adressé par e-mail avec copie au club d'appartenance, dans lequel il est précisé, en gras : « *Une récompense financière vous sera également remise sous condition d'être effectivement présent à cette cérémonie de récompenses.* ».

Il commente ensuite le tableau présentant les athlètes concernés. Les membres du Bureau décident que les athlètes conserveront l'intégralité de leur prix, à l'exception d'un d'entre eux. Ils souhaitent que cette somme soit réaffectée au budget des activités sportives 2025/2026 plutôt qu'à la Caisse de Secours et de Solidarité

VI INTERVENTION DU MANAGER TECHNIQUE TERRITORIAL

M. DUPLOYER débute son intervention en évoquant plusieurs points liés à l'actualité sportive.

↳ *Championnat de France de Cyclo-Cross à Troyes*

Il explique que l'organisation du stage de préparation et de la sélection au Championnats de France de Cyclo-Cross à Troyes se prépare et il indique qu'il y aura la présence de deux stagiaires en formation Diplôme d'État dans le staff.

↳ *Projets individuels pour les athlètes*

Les entretiens avec les athlètes listés (catégories Espoirs et Relèves) sont en cours. Chaque athlète doit présenter un projet de développement individuel, co-construit avec son entraîneur et M. DUPLOYER. Il remontera ensuite les informations auprès de la DTN.

↳ *Journées FOR.C.E.*

- 24 participants sur la FOR.C.E. encadrée par M. François TRARIEUX, session appréciée par les stagiaires.

- FOR.C.E VTT en Auvergne avec M. Nicolas ARSCHOOT (coût 130 € hors transport, hébergement en gîte).
- FOR.C.E Piste le 14 février 2026 à Loudéac avec M. Samuel MONNERAIS et Mme Iris SACHET.

↳ *Stages et lutte anti-dopage*

M. DUPLOYER a pris contact avec chaque responsable des stages de février organisés par les comités départementaux afin de proposer une intervention sur la lutte anti-dopage.

↳ *Savoir Rouler À Vélo*

Les premiers rendez-vous avec Nantes Métropole pour le SRAV ont enfin été lancés et plusieurs rencontres ont eu lieu avec les collectivités. Il rappelle toutefois les inquiétudes des clubs sous-traitants au Marché de Nantes Métropole qui n'ont pas encore eu de prestations rémunérées sur le SRAV.

↳ *Projet Associatif*

Il constate un avancement trop lent, notamment concernant le pilier 3 sur la performance sportive, et déplore l'absence de retour des responsables Cyclo-Cross et VTT. Il rappelle qu'il a proposé d'apporter son aide pour avancer sur ce projet associatif.

↳ *Propositions au Comité Régional*

M. DUPLOYER regrette que de nombreuses propositions qu'il a initiées pour le développement du Comité Régional aient été refusées par les membres du Bureau dont la plupart sont également Présidents des Comités Départementaux. Certaines propositions, comme les projets Championnats de France de l'Avenir ou encore le stage de préparation en Espagne, ont échoué dès lors qu'il demandait une implication des Comités Départementaux sur ces sujets. Il souligne le manque d'homogénéité.

M. ALBERT indique que le stage en Espagne se déroulait aux mêmes dates que les stages de février des Comités Départementaux et qu'il aurait été plus judicieux de l'organiser en avril.

M. DUPLOYER indique que les éducateurs professionnels ne seront pas disponibles à cette période et il souhaitait profiter de la présence du CREF en Espagne pour travailler sur des sorties communes.

En vue du prochain mandat 2029/2032, il propose d'élargir la composition du Bureau Régional, avec une participation des responsables des Comités Départementaux mais également ouverte à des personnes n'ayant pas d'ancrage départemental ceci afin d'améliorer les projets régionaux.

M. DOUET indique que la participation des femmes dans les instances reste freinée par la tenue des réunions en soirée.

↳ *Assurance fédérale 2027*

M. DUPLOYER regrette également la recommandation fédérale concernant l'assurance 2027, qui entraînerait un coût d'assurance doublé pour le BMX, le VTT et le Cyclo-Cross par rapport à la Route et à la Piste.

Le Président précise que la Fédération a basé ses projections sur les travaux d'un groupe de travail.

VII CALENDRIER DES RÉUNIONS ET DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 2026

M. VERGEREAU commente le calendrier prévisionnel 2026 pour les réunions du Bureau, du Comité Directeur et de la Commission Finances.

Le calendrier prévisionnel 2026 est arrêté comme suit :

- | | |
|-------------------------------|------------------------|
| ✓ réunion du Bureau | mardi 27 janvier 2026, |
| ✓ réunion du Comité Directeur | samedi 21 mars 2026, |

| | |
|---|----------------------------|
| (CREPS de la Chapelle-sur-Erdre) | |
| ✓ réunion du Bureau | mardi 19 mai 2026, |
| ✓ réunion du Bureau | mardi 8 septembre 2026, |
| ✓ réunion de la Commission Finances (1 ^{ère}) | vendredi 23 octobre 2026, |
| ✓ réunion de Bureau | mardi 27 octobre 2026, |
| ✓ réunion du Comité Directeur (Les Sorinières) | samedi 31 octobre 2026, |
| ✓ Cérémonie de récompenses des athlètes | samedi 31 octobre 2026, |
| ✓ réunion de la Commission Finances (2 ^{ème}) | vendredi 20 novembre 2026, |
| ✓ réunion du Bureau | mardi 24 novembre 2026, |
| ✓ Intervention des vérificateurs aux comptes | vendredi 27 novembre 2026, |
| ✓ réunion du Comité Directeur (visio) | vendredi 4 décembre 2026. |

Les dates des Assemblées Générales sont, quant à elles, fixées comme suit :

| | |
|---|----------------------------|
| ✓ Assemblée Générale Départementale CD 49 | samedi 7 novembre 2026, |
| ✓ Assemblée Générale Départementale CD 53 | vendredi 13 novembre 2026, |
| ✓ Assemblée Générale Départementale CD 72 | samedi 14 novembre 2026, |
| ✓ Assemblée Générale Départementale CD 85 | samedi 21 novembre 2026, |
| ✓ Assemblée Générale Départementale CD 44 | samedi 28 novembre 2026, |
| ✓ Assemblée Générale Régionale (44) | samedi 12 décembre 2026. |

Il est suggéré de mettre en place un groupe de travail au cours du premier trimestre 2026 afin de revoir le format de l'Assemblée Régionale, dans le but de donner davantage d'intérêt aux clubs à se déplacer à l'Assemblée Régionale. Pour info seuls 72 clubs sur 172 étaient présents en 2024. Il est proposé d'organiser deux ateliers le matin (thèmes à définir), un cocktail-déjeuner, puis l'Assemblée Générale l'après-midi.

M. LAMBERT propose de réaliser une enquête auprès des clubs afin de recueillir leur avis.

VIII POINT SUR LES CANDIDATURES N 2026

Les intentions de candidature déclarées à ce jour sont les suivantes :

- ✓ 1 Continentale Fédérale Route :
 - Vendée U - Pays de la Loire
- ✓ 1 Nationale 1 Route :
 - Mayenne - Monbana - Rapido
- ✓ 4 Nationale 2 Route :
 - UC Cholet 49
 - Team LMP La Roche Vendée Cyclisme
 - Team Elite Orga - US St Herblain
 - Centre de Formation CIC Pro Cycling Académy
- ✓ 1 Nationale 3 Route :
 - Sablé Sarthe Cyclisme Pays de la Loire
- ✓ 1 Continentale Femmes Fédérale Route :
 - Vendée Féminine RVC
- ✓ 2 Nationale 2 Femmes :
 - Le Mans Métropole Women Cycling Project
 - Team ELLES - Vertou Vélo

IX QUESTIONS DIVERSES

↳ Protection des épreuves Femmes 2026

M. VERGEREAU indique avoir échangé avec Mme Gislaïne MARTIN, celle-ci propose de nouvelles dispositions concernant la protection des épreuves féminines. Ci-dessous les éléments transmis.

Epreuves classées « Elite Nationale » organisées dans les Pays de la Loire

Aucune épreuve ouverte aux compétiteurs Elite ne pourra être inscrite au calendrier 2026 le même jour qu'une épreuve classée « Elite Nationale », sauf exception dûment validée par le Bureau.

Epreuves classées « Fédérale U19 » organisées dans les Pays de la Loire

Aucune épreuve régionale U19 ne pourra être inscrite au calendrier 2026 le même jour qu'une épreuve classée « Fédérale U19 ».

Epreuves Femmes (ROF des Pays de la Loire)

Le jour où une épreuve de la Route de l'Ouest Féminine sera organisée dans les Pays de la Loire, toutes les épreuves hommes du Comité Régional seront fermées aux femmes, à l'exception de celles titulaires d'une licence Access âgées de 40 ans et plus.

En cas d'absence sur la manche ROF des Pays de la Loire, une interdiction de participation sur une autre épreuve, la veille, le jour et le lendemain de l'épreuve R.O.F.

Challenge Féminin U15-U17

Obligation de participation au Challenge Féminin U15-U17 pour les féminines des Pays de la Loire. En cas d'absence, une interdiction de participation sur une autre épreuve, la veille, le jour et le lendemain d'une épreuve du Challenge Féminin.

Championnat Régional des Femmes TC

En cas d'absence au Championnat régional des femmes TC, une interdiction de participation sur une autre épreuve, la veille, le jour et le lendemain du Championnat Régional.

Ces nouvelles dispositions sont retenues par les membres du Bureau.

M. VERGEREAU ajoute que Mme MARTIN a été informée de la création d'un Challenge Féminin en Mayenne.

M. DOUET précise qu'il existe une volonté d'organiser un challenge mayennais sur des épreuves également support du Challenge Féminin des Pays de la Loire.

↳ Proposition d'achat centralisé de matériel sécurité pour les organisateurs

Le Président informe qu'une proposition fédérale d'achat groupé de matériel de sécurité (banderoles, panneaux, matelas) a été faite aux présidents des comités régionaux. Les quantités doivent être indiquées via un formulaire.

A ce jour, les membres du Bureau ne donnent pas suite à cette proposition.

↳ Championnats Régionaux 2026

Le Président souhaite faire un état des lieux des candidatures pour les championnats régionaux. A ce stade, toutes les épreuves officielles n'ont pas trouvé de club organisateur.

Il est demandé de lancer un appel à candidatures pour le Championnat Régional de CLM Individuel.

M. TESSIER indique avoir échangé avec MM. JOUBERT et VERGEREAU concernant l'organisation du premier Championnat Régional Pumptrack en Pays de la Loire. Le nombre de catégories n'étant pas encore précisément connu, il propose que le droit d'organisation de cette épreuve officielle soit calculé sur la base du coût réel des remises de maillots et des médailles, selon le nombre de catégories récompensées, auquel s'ajouterait un droit d'assurance de 120 € par journée. Il précise que les dispositions seraient à peu près similaires à celles appliquées pour le Championnat Régional Gravel lancé en 2025.

↳ **Communication**

M. VERGEREAU indique que, comme pour les éditions précédentes, notre alternante a lancé un jeu sur les réseaux sociaux pour le mois de décembre. Un cadeau sera offert chaque semaine, avec des questions publiées quotidiennement.

↳ **Intervention de M. Michel ALBERT**

M. ALBERT a constaté sur Direct Vélo que les coureurs participant au Championnat de France de contre-la-montre U17G pourront désormais utiliser un vélo spécifique de CLM.

Il y aurait un seul coureur par région sélectionné.

Les membres du Bureau ont du mal à comprendre la justification de cette décision. Il est proposé de questionner le Président Michel CALLOT lors de l'Assemblée Générale Fédérale afin de manifester leur étonnement, en soulignant qu'un jeune athlète ne disposant pas des moyens financiers pour acquérir ce type de vélo pourrait se retrouver désavantagé par rapport aux autres concurrents.

↳ **Intervention de M. Lilian PONIER**

M. PONIER a eu écho que le Comité de Bretagne débloque des fonds de formation pour financer les stages organisés dans les clubs.

M. VERGEREAU commente l'article 8 du règlement fédéral des mutations.

Les indemnités de "formation" dégagées par les mutations des catégories U15, U17, coureurs

Elite/OPEN1/OPEN2/OPEN3, femmes coureuses Elite Femmes (quelle que soit la discipline pratiquée) serviront à alimenter un fonds de formation géré par les comités régionaux. Chaque club pourra, dans la limite des fonds dont il dispose sur son compte, couvrir des frais de formation de ses cadres ou des indemnités au bénéfice de ses cadres, pour des actions d'encadrement au sein du club.

↳ **Intervention de M. Philippe LAMBERT**

M. LAMBERT sollicite les Présidents de Comités Départementaux afin d'obtenir le nom des 2 scrutateurs par département qui participeront au dépouillement des votes lors de la prochaine Assemblée Générale Régionale.

Plus personne ne demandant la parole, le Président clôt la séance à 21 h 30.

TABLE DES MATIERES

| | | |
|------|---|--------|
| I | INFORMATIONS GÉNÉRALES | page 1 |
| II | ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2024/2025 | page 3 |
| III | PRÉSENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2025/2026 | page 4 |
| IV | POINT SUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RÉGIONALE À DURTAL (49) | page 5 |
| V | CÉRÉMONIE DE RÉCOMPENSES DES ATHLETES | page 5 |
| VI | INTERVENTION DU MANAGER TECHNIQUE TERRITORIAL | page 6 |
| VII | CALENDRIER DES RÉUNIONS ET DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 2026 | page 7 |
| VIII | POINT SUR LES CANDIDATURES N 2026 | page 8 |
| IX | QUESTIONS DIVERSES | page 9 |